



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 60/24 OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE A L'ASSOCIATION « FESTIVAL INTERNATIONAL DE QUATUOR A CORDES DU LUBERON » POUR L'ORGANISATION DE CONCERTS

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire,
- Vu la demande de l'Association « Festival International de Quatuor à Cordes du Luberon » qui sollicite la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane pour organiser des concerts,

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane entre la Commune et l'Association « Festival International de Quatuor à Cordes du Luberon » représentée par Madame Hélène CARON-SALMONA,

DIT que la présente convention est conclue pour les 22, 24, 28, 31 août 2024 et le 1^{er} septembre 2024 soit pour 5 concerts dans le cloître,

DIT que le tarif horaire de l'équipe de l'abbaye sera de 35€ par heure jusqu'à minuit et de 50€ par heure de minuit à 7h,

DIT que le bénéficiaire s'acquittera de la somme de 610€ pour frais de gestion.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 24 juin 2024

Le Maire : 

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 28 JUIN 2024
Et de la publication ou notification le

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20240624-DEC_60_24-0